

Commune d'Agon- Coutainville

APPEL A PROJET

POUR UNE ACTIVITE A CREER

PLACE DE L'EGLISE

DOCUMENT DE PRESENTATION



DESCRIPTIF DE LA COMMUNE

La commune de d'Agon-Coutainville, station touristique située sur la Côte Ouest du Cotentin, face aux îles anglo-normandes dispose de trois pôles :

- Agon-Bourg, qui accueille les administrations et les services, ainsi que le centre historique de la commune ;
- Coutainville-Plage et Le Passous, zones résidentielles et balnéaires, accueillant aussi des commerces.

Elle compte 3 000 habitants permanents environ.

En saison estivale, la population fluctue entre 10 000 et 20 000 personnes.

Les différents projets en cours sur le territoire sont décrits sur le site Internet :

<https://www.agoncoutainville.fr/>

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

La Commune d'Agon-Coutainville lance un appel à projet afin de recueillir les candidatures d'artisans, de commerçants, de producteurs (existants ou en cours de création), susceptibles d'être intéressés pour implanter une activité dans les locaux d'un bâtiment annexe, préservé après la démolition d'un ancien hôtel.

Ce bâtiment se trouve à un point névralgique de la commune, sur la place de l'Eglise (Place du Cardinal Gerlier), entrée principale de la commune en venant de Coutances, à proximité des autres commerces et services.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus vaste, axés sur le réaménagement et la revitalisation du bourg historique d'Agon :

- A court terme, le réaménagement de la RD 44 et de la place libérée par la démolition de l'ancien hôtel « Les Points Cardinaux »,
- A plus long terme, ouverture à l'urbanisation du Hameau Cochard où 70 logements sont prévus.



LOCALISATION
DU BÂTIMENT

PERIMETRE D'AMENAGEMENT
HYPER-BOURG EST – HAMEAU
COCHARD



Ce local est actuellement en cours de raccordement à tous les réseaux.
Le bâtiment possède par ailleurs un jardin attenant, d'environ 120 m².
Dans le cadre des aménagements de la place, il est prévu de préserver un accès
privatif/jardin en façade d'environ 100 m².

Dans cette continuité de volonté d'une dynamisation de la ville et du bourg, la
Municipalité souhaite mettre à disposition ce local pour une activité innovante et annuelle.

Les propositions suivantes ont été élaborées :

- *Recueillir des candidatures et des projets de commerçants/artisans/producteurs pour une activité innovante et annuelle dans ce bâtiment ;*
- *Le maintien de l'architecture de façade, avec modification possible (enseigne), mais validée par la Municipalité ;*
- *L'occupation de l'espace en herbe à l'arrière, de façon originale (facultatif, selon le projet) ;*
- *La mise à disposition des locaux en l'état ou aménager, selon proposition ;*
- *Le souhait d'une activité annuelle, afin de favoriser l'attractivité de ce secteur tout au long de l'année ;*
- *Ce projet doit en effet permettre à la fois de contribuer à l'animation de ce secteur et développer l'activité commerciale et/ou culturelle, voire l'emploi.*

LOYER-BAIL :

Le loyer est à définir, selon les modalités d'aménagement et/ou d'occupation.

CRITERES D'ANALYSE DES PROJETS :

La commune analysera les projets des candidats au regard des critères suivants :

- *Nature du commerce ou de l'activité innovante ;*
- *Animation du lieu : heures et jours d'ouverture envisagés ;*
- *Prise en charge des travaux incombant au propriétaire, donc à la Municipalité (avec possibilité de réduction de loyer) ;*
- *Travaux envisagés (Accord de la Municipalité obligatoire pour une éventuelle modification de la façade) ;*
- *Si commerce de bouche : vente et promotion des produits locaux ;*
- *Motivations ;*
- *Projet créateur d'emplois ;*
- *Date prévue d'ouverture...*

PORTEUR DE PROJET

- *Adéquation projet / porteur de projet (à apprécier au regard du CV du porteur du projet)*
- *Motivations*
- *Projet créateur d'emplois*

FAISABILITE FINANCIERE & DELAIS DE REALISATION

- *Faisabilité financière à la vue du dossier de candidature (plan de financement à joindre)*
- *Travaux à envisager*
- *Date prévue d'installation dans les locaux et d'ouverture de l'activité.*

DEPOT DES CANDIDATURES

Contenu du dossier à présenter à minima:

- CV et lettre de motivation ;
- Présentation du projet et des aménagements prévus par le candidat ;
- Budget prévisionnel et/ou Plan de financement ;
- Organigramme du personnel nécessaire au fonctionnement de l'activité proposée, le cas échéant ;
- Et tout autre document que le candidat jugera utile de présenter pour argumenter le projet.

Les dossiers sont à **déposer avant le 31 MARS 2021** par voie postale ou électronique :

Voie postale :

Mairie d'Agon-Coutainville
A l'attention de M. Christian DUTERTRE, Maire
2 avenue louis Perier
50230 AGON COUTAINVILLE

Voie électronique :

Dossier à envoyer à l'adresse suivante : urbanisme.mairie@agoncoutainville.fr

Nous garantissons la confidentialité dans le traitement des candidatures.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Mme RIHOUEY, DGS : dgs.mairie@agoncoutainville.fr

M. HENAFF, Service Urbanisme : urbanisme.marie@agoncoutainville.fr